



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME-CONGRÈS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCÉ

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250313-2025031306-DE

**S<sup>2</sup>LO**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION**

**Jeudi 13 mars 2025**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président)  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL

**Pouvoirs :**

MR MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX  
MR DAVID a donné POUVOIR à Mr FOULON

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE  
Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, SEGURA, MARTINERIE

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

## EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025031306 : PLAN D'ACTION, COMMUNICATION, ADHESION ET PARTENARIAT D'ARCACHON EXPANSION

Pour être efficace, un plan d'actions doit optimiser les outils de communication afin de servir une stratégie globale cohérente, différenciante et percutante.

Nous vous présentons ici les principaux axes de notre stratégie budgétaire, comme discutés lors du débat d'orientation budgétaire.

Ce plan d'actions s'articule autour des objectifs suivants :

- Accroître la visibilité de chaque domaine d'activité.
- Cibler de nouveaux segments de clientèle.
- Répondre aux évolutions de la demande.
- Se différencier face à la concurrence.
- Favoriser une approche partenariale en mutualisant les ressources et les coûts.
- Moderniser les outils existants et en concevoir de nouveaux pour rester performants.
- Mieux comprendre les clients, leurs attentes et leurs besoins.
- Maintenir une veille active sur les initiatives concurrentes.

### PALAIS DES CONGRES

Les actions retenues sont :

#### **Développer les relations et les partenariats en adhérant à des réseaux professionnels du MICE**

- COESIO
- UNIMEV
- UMENA

#### **Être présent sur des salons et workshop dans une démarche pro-active :**

- Salon Heavent Metting à Cannes
- Salon Pure Events à Paris
- Coesio déploie ses ailes

#### **Poursuivre la prospection et fidéliser les clients grands comptes :**

- Prospection déplacements régionaux, à Paris et autres régions (objectif : région Rhône-Alpes en juin-juillet 2025)
- Eductour fédérations/associations (organisant des congrès) + éductour agences parisiennes (en collaboration avec le SIBA)
- Remerciements aux clients fidèles
- Repérage clients sur site (associations, entreprises et agences)
- Opération prospection clientèle médicale (permanence au CHU de Bordeaux pour toucher un public de médecins et professeurs)
- Invitation des clients fidèles grands comptes « Nos ambassadeurs »

## Dynamiser notre stratégie digitale et numérique et renforcer nos actions de communication par un plan média segmenté par marché

- Ecriture d'une stratégie de communication opérationnelle et performante
- Développement d'une véritable politique de Community management / LinkedIn / Instagram en lien
- Développement d'une ligne éditoriale numérique : interviews, vidéos, articles pour le site web
- Insertion dans les newsletters France Congrès via SIBA
- Affichages abribus 2 semaines en mai
- Conception de kakémonos
- Conception d'une nouvelle vidéo promotionnelle
- Conception d'une nouvelle brochure numérique
- Adaptation de tous nos supports commerciaux avec la mise en avant de la politique RSE

**Soit un budget prévisionnel de 40 800 euros HT**

## CULTURE

### SAISON CULTURELLE

Afin de s'inscrire dans une logique de développement durable, les formats numériques des programmes du Théâtre Olympia seront favorisés.

Plaquettes de la saison culturelle. Elle sera diffusée en 3 formats :

- Un format numérique
- Un format papier à 6 000 ex qui sera diffusé essentiellement aux abonnés, au Théâtre Olympia et aux partenaires institutionnels.
- Un format papier plus compact à 55 000 ex qui sera diffusé essentiellement en boîtes aux lettres sur le sud Bassin et le nord des Landes

### Affichages

#### Grand Format 120X176

- Réseau Clear Channel : nous disposons de 15 faces sur les principaux axes de fréquentation de La Teste, Gujan-Mestras. Le parti pris est de communiquer sur un spectacle à la fois, afin d'optimiser l'efficacité du message et le remplissage.
- Réseau Decaux municipal = 40 faces sont mises à disposition pour communiquer sur les grands spectacles ou événements culturels ainsi que le panneau d'entrée de ville (8m<sup>2</sup>) et la colonne Morris située place Thiers

## Spots publicitaires

- Diffusion d'un teaser présentant la programmation dans les salles de cinéma du réseau Grand Ecran avant chaque séance.
  - Un film présentant les spectacles d'octobre à décembre,
  - Un film présentant les spectacles de janvier à avril
  - Un film dédié au Festival de Musique de Chambre.

## Partenariats radios

- En fonction du remplissage des spectacles, mise en place de partenariats radio sous la forme d'échanges marchandises (places à faire gagner) : Virgin, NRJ, RFM, France Bleu, Wit FM...

## Site Internet

- Mise à jour du site dédié au Théâtre Olympia et agenda général.

## Réseaux sociaux

- Gestion des pages Facebook du Théâtre Olympia et campagnes Facebook Ads déterminées en fonction du remplissage des spectacles.
- Animation d'une page Instagram
- Partenariat avec le compte Vivre le Bassin sur Instagram

## Autres documents spécifiques :

- Flyer Festival de musique de chambre, pochette billets, bâche saison, tickets We Login et Sirius...
- Pub dans le magazine « Vivre le Bassin »

**Budget prévisionnel : 90 000 €**

## CADENCES

### Une plaquette/programme

- La démarche est la même que pour la saison culturelle ; privilégier le numérique. La plaquette sera imprimée à 3 000 ex.
- Une affichette 30X40 cm dans les commerces du Sud Bassin, Nord Bassin et Bordeaux métropole.

### Newsletter

- Envoyée au fichier de la billetterie

### Film publicitaire pour le cinéma

- Diffusion d'un teaser présentant la programmation du Festival dans les salles de cinéma du réseau Grand Ecran avant chaque séance.

### Affichage

#### Grand Format 120X176

- Réseau Clear Channel : nous disposons de 15 faces sur les principaux axes de fréquentation de La Teste, Gujan-Mestras. Le parti pris est de communiquer pour un spectacle à la fois, afin d'optimiser l'efficacité du message.
- Réseau Decaux municipal = 40 faces sont mises à disposition pour communiquer sur les grands spectacles ou événements culturels.
- Campagne Decaux Bordeaux : 100 faces + 10 faces premium à Paris (Champs Elysées, Opéra...)

### Insertions

- Sur-couverture du magazine Fémina et double-page intérieure
- ½ page dans le magazine « Junk page »
- 1 page dans le magazine « Vivre le Bassin »

### Autres documents

- Bâche, signalétique sur site

### Réseaux sociaux

- Pages Facebook et Instagram
- Campagne d'Ads
- Partenariat avec le compte « Vivre le Bassin », Instagram

**Budget prévisionnel 30 000 €**

### **PLAGE AUX ECRIVAINS ET GRAND DEBAT**

#### **PLAGE AUX ECRIVAINS**

- Flyers, signalétique, point presse, affichage grand Format et affichettes dans les commerces, insertions presse

#### **GRAND DEBAT**

- Programme, signalétique, affichage grand format et affichettes

**Budget prévisionnel 4 000 €**

### **EXPOSITIONS**

- Flyers, signalétique, affichage pour les expositions du Salon d'Honneur

- Affiches 120\*176 et flyers pour les expos mensuelles du Théâtre Olympia.

**Budget prévisionnel 2 000 €**

**Soit un budget prévisionnel de 126 000 €**

## OFFICE DE TOURISME / RECEPTIF

### Office de Tourisme / Réceptif

Nos engagements pour 2025 sont le fruit d'une action globale et territoriale, axée sur l'accompagnement de la politique stratégique du SIBA, et en partenariat avec les institutionnels de la région.

La clientèle française et les pays européens voisins seront intégrés dans notre stratégie de promotion.

Pour le national comme pour l'international, nos choix d'actions sont tournés vers une cible de clientèle haut de gamme, et sont accompagnés d'opérations pour la montée en gamme de l'offre, et le développement de l'activité 12 mois sur 12, et la sensibilisation à l'environnement.

### Partenariats et actions

- **avec le SIBA** : accompagnement dans sa stratégie touristique avec deux grands objectifs : dégager le meilleur de notre territoire et construire une offre qualitative répartie sur les 12 mois de l'année avec une promesse d'un réceptif de qualité, et communiquer auprès d'un public « choisi et non subi » qui génère plus de CA sur le territoire. En 2025, voici les actions ciblées :

- poursuite du déploiement d'une campagne publicitaire d'image et de notoriété sur des médias en phase avec la clientèle visée, et sur des périodes stratégiques, évitant la haute saison :
- relooking de l'application Bassin d'Arcachon
- développement d'un assistant IA sur le site du Bassin d'Arcachon
- déploiement d'une cartographie interactive pour la mise en avant des sites touristiques
- création d'une nouvelle vidéo diffusée au fil du temps sous format storytellé, sur des supports médias et des moments ciblés (type de public, lieu de diffusion, période de diffusion)
- campagne de promotion « le tour du Bassin en 80 kilomètres » pour mettre en avant la diversité des communes autour du Bassin
- adhésion à la solution LUQI, plateforme de gestion des relations presse tout-en-un, et permettant de toucher une base de données de 95 000 journalistes
- stratégie autour du vélo, et diffusion de vidéos expérientielles et/ou via des voyages de presse sur 3 médias de voyage véhiculant « l'aventure humaine et responsable », combinés à de l'achat d'espace de pub (médias sélectionnés : Chilowé, Explora Project, Mollow).

- **avec Vivre le Bassin :** Partenariat avec la page Instagram de Vivre le Bassin qui re-poste les publications réalisées sur Destination Arcachon.

- **avec le Contrat Destination Bordeaux,** renouvelé pour 3 ans en 2024, qui cible chaque année des actions fortes et d'envergure, sur une cible cohérente avec le contexte du moment. En 2024, le marché allemand a été privilégié, mais des actions BtoB et BtoC ont aussi été organisées sur le Royaume-Uni et la Belgique. Pour 2025, les actions porteront plus particulièrement sur le Royaume-Uni, clientèle présente sur les ailes de saison. A l'instar des années précédentes, l'objectif sera de mener une grande opération de communication avec un média de renom sur ce marché prioritaire. Voici le détail des actions ciblées pour 2025 :

- éductour Européen : dans la continuité des eductours menés ces deux dernières années, une nouvelle édition sera organisée avec la mise en avant du site de Montesquieu et Graves, et du Bassin d'Arcachon, territoires partenaires du contrat. Le choix du mois de juin autour d'un évènement porteur Bordeaux Fête le Vin s'était avéré concluant, il sera pérennisé en juin 2025
- actions de communication BtoC : campagne de notoriété avec des partenaires de transport ciblés pour la clientèle britannique.
- représentation au Eat Festival – Brussels. Evénement grand public + pro + campagne digitale

- **avec le « Contrat Destination Côte Atlantique » :** coconstruit avec 35 acteurs publics et privés (le CRTNA, l'ADT Gironde, les OT de la Loire Atlantique au Pays Basque), ce contrat a pour ambition partagée de redynamiser et d'amplifier l'attractivité à l'international, et donc la performance économique de la destination Atlantique. Les cibles sont les clientèles européennes de proximité : allemandes, néerlandaises et belges flamandes, marchés de proximité grands consommateurs de la France.

- relations presse poursuite du plan d'action socle multi-marchés (communiqués de presse, voyages de presse, dossiers de presse) :
  - Allemagne
  - Pays-Bas
  - Belgique flamande
- workshop « Art de vivre & Gastronomie » aux Pays-Bas en septembre 2025
- tournée médiatique presse Allemagne
- Pour mieux former nos équipes à l'accueil de la clientèle allemande : webinaire dédié aux professionnels de l'accueil de la clientèle allemande. Réalisation d'un guide d'accueil de la clientèle néerlandaise et webinaire. Intégration de contenu sur un support de type « Bienvenue ici ».
- mise en marché : aide au suivi des demandes d'informations des tour-opérateurs, référencement des nouvelles offres des partenaires, veille, organisation d'éductours...
- co-construction de la nouvelle stratégie 2026-2028
- lancement de la refonte du site web allemand
- production de contenus / outils en lien avec la stratégie (reportages photos, vidéos...)

#### **Les actions de l'Office de Tourisme :**

- transmission de contenus d'expérience 12 mois sur 12 pour alimenter les supports du SIBA, et nos supports de communication

- amélioration du contenu du site [www.arcachon](http://www.arcachon) : mise en avant de contenu d'inspiration, renouvellement des visuels, mise en avant de nouvelles rubriques :
  - Page Ville Impériale
  - Valorisation des expériences respectueuses de l'environnement
  - Activités pour les clientèles étrangères
- dynamisation du site grand public :
  - Intégration de la notion d'accessibilité dans toutes les pages du site, pour une information commune à tous publics
  - Intégration de la billetterie en ligne de nos visites, puis des prestataires de loisirs
  - Mise en avant des parcours numériques existants, piédestres et cyclables
- nouvelle arborescence pour le module groupe.
- amélioration du contenu du Road book en toute version
- communication auprès des habitants, ambassadeurs du territoire avec le projet « Arcachon pour nous »
- accueils presse (en direct ou avec nos partenaires institutionnels)
- accueils d'institutionnels de divers horizons (universitaires, tourisme, socio-professionnels, délégations) pour présenter l'Office de Tourisme, le bunker et l'ensemble des services du MA.AT.
- participation du service réceptif aux ateliers SIBA / MICE
- campagnes e-mailing commercial ciblé sur les clientèles d'entreprises et groupes traditionnels
- interventions régulières sur sollicitation des médias : pour les nouveautés, l'actualité, les animations (tv et radios)

### **Supports de communication de l'Office de Tourisme**

- nouveau format et contenu pour le magazine touristique : une mise en page épurée, illustrée de belles images, reflètera l'esprit qualitatif d'Arcachon :
  - nouveau support de 68 pages, avec un format plus petit (18\*22cm), plus pratique à emporter et feuilleter tout au long du séjour.
  - Impression : 25 000 exemplaires autofinancés par les publicités.
  - il valorisera, comme l'édition 2024, les cinq quartiers emblématiques de la ville et proposera des expériences au fil des saisons. Nature, culture, gastronomie et accessibilité rythmeront ce document.
  - les visiteurs y trouveront des idées pour explorer le patrimoine maritime et architectural, pratiquer des loisirs actifs, profiter du bien-être, et découvrir nos panoramas à vélo, en bateau ou à pied.
  - **Ce qui va changer :**
    - le format,
    - un contenu exclusivement rédactionnel, sans listing, des pages plus aérées avec un contenu moins détaillé pour inspirer sans surcharger,
    - des QRcodes dirigeant vers les pages de l'offre exhaustive sur notre site internet.
  - **Ce qui est maintenu :**

- une régie publicitaire exclusivement en publi-rédactionnel, mais avec moins d'espaces disponibles, exclusivement orientés sur les expériences,
- le nombre de pages,
- la mise en avant de l'exhaustivité de l'offre.
  
- un plan touristique illustré, en A3 pour 60 000 exemplaires avec un recto plan et verso publicités. Ce nouvel outil de communication qualitatif et inspirant, permettra d'identifier les principaux centres d'intérêts et spécificités de la ville.
- deux e-brochures pour le service réceptif : une pour les pros et une pour les groupes
- site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com)
- page Facebook et page Instagram Destination Arcachon
- roadbook pour l'Office de Tourisme en poursuite de développement auprès des professionnels du tourisme
- écran géant tactile Bliwe + 2 écrans dans le hall d'accueil
- borne interactive 24/24
- google my business
- newsletters
- aussi : des reportages photos, de la signalétique, des traductions et la réalisation de vidéos promotionnelles des visites guidées.

### **Soit un budget prévisionnel de 28 370 €**

## **OCA**

Afin de dynamiser le commerce dans la ville, les supports de communication, auprès des commerçants seront les suivants :

- Newsletter pour les commerçants
- Communication sur les animations, la piétonnisation, forum du commerce, lancement de saison...
- Organisation d'animations : Braderies, déballages, tombola...

### **Soit un budget prévisionnel de 11 304 €**

## **ANIMATIONS**

- Les plans de communication sont définis en fonction de chaque manifestation en association avec le service communication de la Ville selon le partenariat suivant :
  - Animations commerciales : Budget Arcachon Expansion
    - Noël : affichage Clear Channel et Decaux, pub écho girondins, flyers et cartes de coloriage, affichettes, signalétique et distribution
    - Marathon : accompagnement com, signalétique...
    - La Plage aux Entrepreneurs : programme, teaser, aftermovie, dossier de presse, conférence de presse, signalétique.

- Arcachon Game Show : affichage Clear Chanel et Decaux, programme, affichettes, teaser, aftermovie, dossier de presse, conférence de presse, signalétique.

- Animations non commerciales : Budget Ville.

Arcachon Expansion se réserve le droit d'accentuer la communication par la prise en charge de l'affichage sur le réseau Clear Chanel.

### Soit un budget prévisionnel de 13 654 €

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

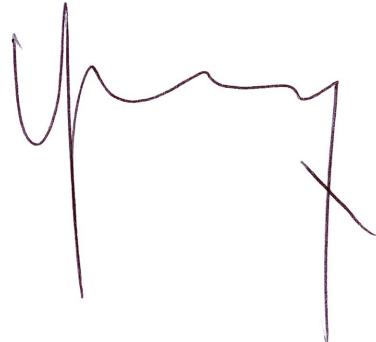
- ADOPTER ce plan d'action, adhésions et promotion 2025,
- AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération
- AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents obligatoires et nécessaires à l'exécution de cette délibération

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°6 concernant le plan d'action, communication, adhésion et promotion 2025.

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le jeudi 13 mars 2025  
Yves FOULON  
Président de la Régie Arcachon Expansion





## CONVENTION DE PARTENARIAT MAGAZINE ET PLAN TOURISTIQUE 2025

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

La Régie ARCACHON EXPANSION, domiciliée Esplanade Georges Pompidou – BP 151 - 33120 ARCACHON, représentée par sa Directrice Générale en exercice, Madame Frédérique DUGENY, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 15 décembre 2020.

Ci-après dénommée "Arcachon Expansion"

**D'UNE PART,**

**ET :**

COMPOS'IT

représentée par sa Directrice Générale Sandra DANNEELS 9, Rue Pierre Paul de Riquet, 33610 Canéjan 05 56 04 99 71 • contact@compos-it.fr

Ci-après dénommée « le prestataire »

**D'AUTRE PART.**

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

**Article 1 : Contexte et objet de la convention**

Arcachon Expansion souhaite confier à un prestataire la conception, la réalisation et la régie publicitaire du magazine touristique d'Arcachon 2025, le plan d'Arcachon, et la régie publicitaire du site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com)

La présente convention a pour objet de fixer les modalités selon lesquelles COMPOS'IT et ARCACHON EXPANSION s'engagent mutuellement pour la réalisation du magazine touristique 2025 et du plan de ville.

## Article 2 : Nature juridique de la présente convention

La présente convention entend fixer le cadre des relations de partenariat entre Arcachon Expansion et COMPOS'IT, en identifiant les engagements et les limites de la responsabilité de chacune des parties. Les effets de cette convention sont circonscrits aux phases de préparation administrative et technique, et de déroulement matériel de la réalisation des supports.

## Article 3 : Engagements de d'Arcachon Expansion

Arcachon Expansion s'engage à :

- fournir le contenu éditorial
- fournir la base du chemin de fer et les mentions obligatoires
- valider ou refuser certains annonceurs s'ils ne sont pas en cohérence avec la ligne éditoriale du magazine et la stratégie de la destination.
- valider les livrables selon le calendrier défini ensemble
- fournir les liens pour les QRcodes à diffuser.

Arcachon expansion se réserve le droit d'éditer d'autres supports de communication comprenant des espaces publicitaires, dont la gestion pourra être assurée en dehors de la présente convention.

## Article 4 : Engagements de COMPOS'IT

COMPOS'IT s'engage à assurer les missions suivantes :

### Création et réalisation des Supports

- o Concevoir et produire la création graphique du magazine touristique et du plan d'Arcachon.
- o Assurer la conception, le maquettage, la rédaction, ainsi que l'exécution de la mise en page, les corrections et le façonnage.
- o Gérer l'impression, le conditionnement et la livraison des supports imprimés (magazine et plan).

### Régie publicitaire et auto-financement

- o Prendre en charge la régie publicitaire du magazine, du plan et du site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com), en vente additionnelle, sans obligation de résultat
- o S'assurer que les recettes publicitaires couvrent intégralement les coûts des deux supports imprimés.

### Validation et qualité

- o Soumettre les contenus et maquettes à la validation d'Arcachon Expansion ainsi que des prestataires engagés dans la régie publicitaire avant édition, afin de garantir conformité et qualité.

### Collaboration et communication

- o Travailier en étroite collaboration avec le service communication d'Arcachon Expansion en désignant un interlocuteur dédié qui tiendra ce service informé du déroulement des prestations.

### Recherche d'annonceurs publicitaires

- o Effectuer une recherche active d'annonceurs pour le magazine, le plan et le site internet, en ciblant prioritairement les annonceurs des éditions précédentes, sous réserve de cohérence avec la stratégie de la destination.
- o Engager de nouveaux annonceurs localisés ou exerçant leur activité sur Arcachon et la COBAS, en privilégiant ceux ayant un lien avec le territoire, les acteurs culturels ou ceux dont l'offre ne concurrence pas des activités arcachonaises similaires.
- o Intégrer les publicités exclusivement sous forme de publi-reportages, en veillant à maintenir une exigence esthétique.

### **Image et pratiques commerciales**

- Représenter la Ville d'Arcachon positivement lors de la démarche commerciale et s'abstenir de toute pratique de vente agressive.

### **Facturation et gestion des recettes publicitaires**

- Assurer la facturation et le recouvrement des recettes publicitaires auprès des annonceurs, en reversant les montants dus à Arcachon Expansion pour la régie publicitaire du site internet.

### **Suivi et reporting**

- Rendre compte de l'avancement des prestations et de la régie publicitaire à Arcachon Expansion de manière régulière.

**Engagement écologique :** Une attention particulière sera portée au choix de matériaux et de processus visant à minimiser l'empreinte carbone du support imprimé.

Par le seul fait de soumissionner, le prestataire confirme avoir pris pleinement connaissance de la nature des prestations ainsi que des conditions de leur réalisation. Aucune réclamation ni demande d'indemnité ne sera recevable à ce titre.

## **Article 5 : Description de la prestation**

La prestation inclut la conception et la réalisation complète du magazine touristique d'Arcachon, du plan de ville, ainsi que leur régie publicitaire. Elle comprend :

### **5.1 Le magazine**

#### **Conception et fabrication**

- **Conception graphique** : création d'une identité visuelle qui respecte l'image et le positionnement d'Arcachon en tant que destination de tourisme qualitatif pour un public CSP+.
- **Rédaction, maquettage et mise en page** : production d'un contenu éditorial axé sur l'expérience et valorisant l'image touristique d'Arcachon, structuré sous forme d'articles et illustré par une mise en page soignée, privilégiant les photos et l'esthétique magazine.
- **Relecture et corrections** : assurer la cohérence éditoriale, la qualité du contenu et la précision de la rédaction.
- **Fabrication et Livraison** : gestion complète de la fabrication et de la livraison du magazine, garantissant un support à faible impact carbone.

#### **Régie publicitaire**

- Gestion de la régie publicitaire intégrée, incluant la conception de maquettes publicitaires chartées pour les publi-rédactionnels, en accord avec l'image et le style du magazine.
- Les pages de deuxième, troisième et quatrième de couverture sont les 3 seules pages où il est possible d'intégrer un contenu publicitaire non charté ou en publi-rédactionnel, tout en maintenant l'esthétisme du magazine.

#### **Ligne éditoriale et contenu**

- Le magazine s'orientera autour d'un format éditorial qui reflète une approche qualitative du tourisme et propose des expériences authentiques et immersives.
- Les sujets seront communiqués par Arcachon Expansion, et le prestataire assurera la mise en page en respectant un esprit magazine.
- Le prestataire proposera une organisation de contenu et une nomenclature en adéquation avec l'image d'Arcachon, en concertation avec Arcachon Expansion, qui mettra également à disposition sa photothèque.
- Le contenu éditorial sera court et synthétique, agrémenté de belles prises de vue

## Traductions

- Le prestataire traduira les résumés des articles et les titres de rubriques en deux langues (français + deux langues), la prestation de traduction étant incluse dans la prestation globale.

## Propositions graphiques

- **Couverture du magazine** : création de plusieurs propositions pour la couverture, en intégrant les éléments de typographie et de format fournis par Arcachon Expansion et en accord avec l'environnement graphique de la destination.
- **Pistes graphiques** : proposition d'au moins cinq pistes graphiques différentes pour la couverture.
- **Achat d'art** : si nécessaire, le prestataire informera immédiatement Arcachon Expansion d'un besoin en achat d'art lors de la présentation des maquettes pour approbation préalable.

## Déclinaisons graphiques et encart publicitaire

- **Déclinaisons graphiques** : prise en charge des déclinaisons pour les différentes rubriques du magazine, assurant une cohérence visuelle globale.
- **Publi-rédactionnel** : création de maquettes avec une charte spécifique, afin de garantir une intégration harmonieuse et qualitative.

## 5.2 Corrections, Maquettage et impression

Tant que la maquette des supports de communication nécessite des corrections, elle devra être réalisée par le prestataire, jusqu'au BAT final. L'impression et le maquettage du magazine, le façonnage et la mise sous film sont à l'entière charge du prestataire.

Le prestataire sera responsable de la validation des BAT des encarts chartés directement auprès des socio-professionnels.

Les fichiers du magazine seront l'entièvre propriété d'Arcachon Expansion.

Pour l'édition 2025 du magazine, l'impression est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2025.

Format souhaité pour 2025 :

- ❖ 1 guide de 64 pages intérieurs et 6 pages de couverture avec rabat
- Format fermé : 18X22cm
- Page couverture : demi-mat 250 gr
- Vernis satin de protection R° seul
- Pages intérieures : papier coral book white 100 gr
- Impression en quadrichromie recto verso
- Façonnage : dos carré collé PUR
- Mise sous film par 25 ex oui
- 1 point de livraison oui
- Tirage : 25 000 exemplaires

## 5.3 Le plan de ville 2025

Les prestations comprennent : la conception graphique, maquette, mise en page, relecture, corrections, commercialisation des encarts publicitaires qui permettront d'autofinancer le plan, fabrication et la livraison.

Il sera composé de :

- ❖ Un recto plan de ville
- ❖ Un verso régie publicitaire qualitative et/ou photo

Le prestataire devra faire une proposition de mise en page du verso. Arcachon Expansion mettra à la disposition de l'entreprise le contenu libre de droit de sa photothèque.

Le prestataire devra proposer des maquettes de mise en page.

#### **Corrections, Maquettage et impression :**

Tant que la maquette des supports de communication nécessite des corrections, elle devra être réalisée par le prestataire, jusqu'au BAT final. L'impression et le maquettage, le façonnage et la mise sous film sont à l'entièrre charge de l'éditeur.

Les fichiers seront l'entièrre propriété d'Arcachon Expansion.

- o Plan bloc sous main 200 feuilles

- o Format A3

- o Papier offset PEFC 100% 90 g/m<sup>2</sup>

- o Impression : quadri recto - verso quadri

- o Dessous

- o Format 42 x 29,7 cm

- o Papier Couché satin PEFC 100% 300 g/m<sup>2</sup>

- o Assemblage bloc + dos

- o Collage en bloc en pied

- o Livraison : 1 pt 33 - ARCACHON

- o Mise à jour

- o Quantité : 250 blocs

#### **5.4 Régie publicitaire**

Les prestations comprennent :

- la régie publicitaire du magazine touristique d'Arcachon 2025, du plan de ville

- la régie publicitaire du site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com)

En ce qui concerne la commercialisation :

Il est souhaitable que les tarifs des encarts proposés aux prestataires soient raisonnables et cohérents avec la politique tarifaire menée jusqu'à présent.

Dans la mesure du possible, les formats seront des pages entières, ½ pages au minimum dans le magazine. Le format en 1/3 de page est envisageable pour les focus, en quantité limitée et sous réserve que cela n'impacte pas l'esthétisme du document. Aussi, le choix de leur emplacement s'effectuera avec l'accord d'Arcachon Expansion et dans le respect des thématiques.

Avant la signature du contrat publicitaire, il faudra l'acceptation préalable d'Arcachon Expansion. En cas de non-respect, Arcachon Expansion se réserve le droit de mettre fin à l'engagement avec le prestataire. Le prestataire devra remettre à Arcachon Expansion un fichier détaillé des annonceurs et faire un point régulier sur l'état des ventes.

**Concernant les publicités hors hébergement, les contraintes sont les suivantes :**

- ✓ toutes les publicités sont uniquement sous forme de publi-reportage

- ✓ pas de publicité alimentaire (hors spécialité locale),

- ✓ pas de publicité extérieure concurrente à une activité arcachonnaise

- ✓ les publicités culturelles du département sont acceptées

En même temps que le démarchage de la régie publicitaire du magazine et du plan, le prestataire propose les encarts publicitaires du site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com) selon les tarifs établis par Arcachon Expansion.

#### **5.5 Délais d'exécution**

Le délai d'exécution démarre à compter de la date de signature de la présente convention jusqu'à la date de livraison du magazine fixée au 01 mars 2025.

Les délais d'exécution des prestations englobent l'intégralité des prestations définies ci-dessus.

Un rétro planning devra être proposé.

A partir du BAT définitif notifié par Arcachon Expansion au prestataire, le délai maximum de livraison est fixé à 7 jours calendaires.

#### **5.6 Lieux de livraison**

La livraison aura lieu sur Arcachon. L'adresse du lieu de livraison sera précisée ultérieurement.  
 Les livraisons devront intervenir entre 8h et 14h.  
 Chaque livraison sera accompagnée d'un bordereau où sera indiqué le nombre de documents réalisés et leurs caractéristiques.

## **Article 6 : Obligation du prestataire**

### **6.1 Obligation de réserve**

COMPOS'IT est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les informations ou décisions dont il aura connaissance durant l'exécution du contrat. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans accord préalable d'Arcachon Expansion.

### **6.2 Obligations particulières**

COMPOS'IT devra respecter les dispositions de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 (loi Sapin relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques) et assurera la vente, pour le compte d'Arcachon Expansion et selon les usages de la profession, des espaces publicitaires.

COMPOS'IT s'engage à respecter l'entièvre liberté des annonceurs à souscrire ou non un engagement publicitaire sur les supports municipaux. Aucune pratique commerciale agressive ne devra être employée. Lors de sa démarche prospective, COMPOS'IT s'engage à ne s'appuyer que sur la qualité, l'impact, la spécificité et la diffusion du support concerné.

En aucun cas, dans l'argumentation commerciale, même verbale, COMPOS'IT ne pourra impliquer la personne du Maire. L'image d'Arcachon pouvant être atteinte par une méthode de prospection ressentie comme agressive ou trop insistante, Arcachon Expansion se réserve le droit d'exiger au prestataire la révision de sa méthode, voire de résilier le contrat.

A ce titre et afin d'éviter toute démarche inutile, il communiquera à Arcachon Expansion tout élément concernant une difficulté d'exécution.

Ce rapport devra par ailleurs préciser le nombre total et le nombre détaillé par taille d'espaces publicitaires pourvus. COMPOS'IT se réserve le droit de refuser toutes affaires dont le crédit lui semblerait douteux ou qui seraient contraires aux règles de la profession.

Il s'engage également à vérifier que les annonceurs attestent que les produits ou services objets de l'insertion publicitaire correspondent aux normes françaises et que leur description telle que réalisée sur l'insertion ne constitue pas une publicité mensongère ou une tromperie à l'égard du consommateur.

En aucun cas la vente d'espaces publicitaires ne pourra s'accompagner, sur le territoire de la commune, de prestations parallèles pour le compte d'autres publications ou d'autres supports, ni d'autres activités commerciales sans accord préalable d'Arcachon expansion.

### **6.3 Clauses d'exclusivité**

COMPOS'IT a l'exclusivité de la prospection et de la gestion des espaces publicitaires du magazine municipal et des supports internet confiés dans le cadre de ce contrat

COMPOS'IT devra se présenter auprès des annonceurs en qualité de prestataire de service, mandaté par Arcachon Expansion pour la vente des espaces publicitaires sur ces supports.

Une lettre accréditive sera remise pour attester de ce mandatement. Arcachon expansion se réserve le droit d'éditer d'autres supports de communication comprenant des espaces publicitaires, dont la gestion pourra être assurée en dehors du contrat ou faire l'objet d'un avenant au contrat.

Exemples : plan de ville, agenda.

### **6.4 Droit au regard d'Arcachon expansion**

Une publicité ne devra être ni politique, ni confessionnelle. Elle ne portera pas atteinte à la moralité.

## Article 7 : Financement

### **7.1 Modalités**

Le prestataire se rémunère sur les recettes relatives à la prise en charge des régies publicitaires du magazine touristique, du plan et du site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com)

La totalité des frais relatifs à la réalisation de l'ensemble des prestations est à la charge exclusive de COMPOS'IT. Le prestataire se charge de facturer la publicité aux annonceurs, conformément aux tarifs d'insertion des espaces publicitaires et de procéder au recouvrement des sommes dues.

Pour le site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com), le prestataire est redevable envers Arcachon Expansion, d'une redevance fixée à 90% du produit de la publicité encaissée sur la facturation hors taxes au client.

Le prestataire devra produire à Arcachon expansion, dans les meilleurs délais, les justificatifs des sommes encaissées auprès des annonceurs. COMPOS'IT remplira toutes les obligations administratives et fiscales résultant de la régie publicitaire.

### **7.2 Reversement des recettes**

Dans le délai précisé, COMPOS'IT transmet un état récapitulatif des publicités diffusées dans le magazine touristique et sur le site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com). Après vérification et validation de cet état récapitulatif, le Pouvoir adjudicateur émet un titre de recette correspondant à 90% HT des recettes encaissées par le prestataire sur le site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com). Ce titre est ensuite adressé au prestataire, qui dispose d'un délai de 30 jours pour procéder au paiement.

### **7.3 Présentation de l'état récapitulatif**

L'état récapitulatif doit présenter :

- le montant total des produits (en € HT) de la publicité encaissée sur la facturation des annonceurs
  - à ce montant, COMPOS'IT applique le pourcentage de réversion de 90%
  - le montant ainsi obtenu correspond à la recette que le prestataire doit reverser à Arcachon Expansion
- A cet état récapitulatif, COMPOS'IT annexe un bilan financier présentant les produits de la publicité encaissé sur les différents supports. Ce bilan financier précise, par support, les annonceurs, le format de l'encart, le montant de la facturation et les éventuelles remises appliquées à l'annonceur. L'état récapitulatif est établi en un (1) original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :
- le nom ou la raison sociale du prestataire ;
  - le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
  - le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
  - le numéro du compte bancaire ou postal ;
  - le numéro du bon de commande ;
  - la date d'exécution des prestations ;
  - la nature des prestations exécutées ;
  - la désignation de l'organisme débiteur ;
  - le montant des prestations admises, établi conformément aux stipulations du contrat, hors TVA ;
  - les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération ;
  - le cas échéant, applications des réfactions fixées conformément aux dispositions du CCAGFCS ;
  - tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors du contrat et directement liés au contrat ; - Le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;
  - la date de facturation ;
  - en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
  - en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC.

## Article 8 : Pénalités

Les pénalités applicables dans le cadre du contrat s'établissent conformément au tableau ci-dessous :

Désignation des pénalités	Montant en € HT
Retard dans la transmission pour approbation des publicités	20€ par jour calendrier de retard, sauf accord préalable écrit d'Arcachon Expansion
Retard dans la transmission au service communication des encarts publicitaires mis en page	100€ par jour calendrier de retard, sauf accord préalable écrit d'Arcachon Expansion
Retard dans la transmission de l'état récapitulatif des insertions publicitaires diffusées	50€ par jour de retard

Ces pénalités seront appliquées après une mise en demeure préalable, sans réponse et effet du prestataire, et en fonction du calendrier transmis initialement par le prestataire.

## Article 9 : Responsabilité et assurance

Le prestataire s'oblige à une garantie de moyens. Le prestataire assume la direction et la responsabilité dès l'exécution des prestations. En conséquence, il est responsable des dommages que la mauvaise exécution des prestations peut causer : - à son personnel, aux agents d'Arcachon Expansion ou à des tiers, - à ses biens, aux biens appartenant à Arcachon Expansion, à la Ville ou à des tiers. Le prestataire doit être couvert par un contrat d'assurance en cours de validité garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il pourrait encourir en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à l'occasion de l'exécution des prestations, objet du contrat.

## Article 10 : Résiliation du contrat et exécution par défaut

Le contrat pourra être résilié dans tous les cas suivants :

- Lorsqu'il est constaté un comportement préjudiciable aux intérêts et à l'image de la ville par le régisseur ou par ses courtiers ou par ses préposés ;
- Lorsque le cumul des différentes pénalités de retard atteint au moins 3000 €, sans que puisse prétendre à quelques indemnités que ce soit.

Outre les cas prévus au CCAG-FCS, le contrat peut être résilié aux torts du prestataire sans que celui-ci ne puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques s'il y a :

- Retard préjudiciable à Arcachon Expansion ;
- Refus de COMPOS'IT de se conformer aux ordres d'Arcachon Expansion
- Faute lourde constatée par Arcachon expansion.
- En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4 et R. 2143-3 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique

## Article 11 : Enregistrement

La présente convention est dispensée de formalité d'enregistrement.

Fait à Arcachon, en 2 exemplaires originaux le 25 octobre 2024.

Pour la régie Arcachon Expansion

Frédérique DUGENY  
Directrice Générale



Pour le prestataire - COMPOS'IT

Sandra DANNEELS  
Directrice Générale



compos-it.fr  
CONSEILLER | CRÉER | RÉALISER  
9, rue Pierre Paul de Riquet • 33910 CAMÉJAN  
Tél. 05 56 04 99 70 • contact@compos-it.fr  
SIRET : 518 519 053 00038 • APE : 7312Z • N°TVA : FR84 518 519 053